

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. XVIII. — Cl. 1.

N° 603.093

Perfectionnements dans les porte-plume à réservoir.

s

M. LESLIE ROY WADE résidant en Angleterre.

Demandé le 11 septembre 1925, à 15^h 6^m, à Paris.

Délivré le 6 janvier 1926. — Publié le 8 avril 1926.

(Demande de brevet déposée en Angleterre le 12 septembre 1924. — Déclaration du déposant.)

Cette invention est relative à des perfectionnements dans les porte-plumes à réservoir et a pour objet d'établir un porte-plume de telle façon qu'on puisse effectuer avec les
5 doigts d'une seule main les opérations de déplacement ou de remplacement de la plume ou de la calotte ou manchon du bout à écrire; cette calotte ou ce manchon étant de construction simple, économique à fabriquer et pouvant être complètement enlevé du corps ou
10 barillet du porte-plume avant de le charger d'encre, tout en permettant de transformer ce corps ou barillet (en retirant la calotte ou le manchon et en l'adaptant à l'extrémité
15 ou tige postérieure dudit corps) d'un grand à un petit diamètre du calibre comme on le désire.

On a déjà proposé de fabriquer des protège-pointes de crayon avec des pointes coniques
20 divisées par des fentes afin de former une mâchoire flexible.

Un porte-plume à réservoir, d'après cette invention, comprendra donc un corps ou barillet, une plume coulissante, un manchon ou
25 étui en vulcanite pour le bout à écrire ou en toute autre matière convenable dont une partie est de forme plus ou moins conique et est munie d'un certain nombre de fentes ou coupes
30 tudinal de la pointe du cône à une position

convenable le long de la calotte ou du manchon afin de permettre une expansion différentielle et de donner de l'élasticité à cette partie de la calotte grâce à laquelle les languettes (formées à la scie par les coupes sus-
5 mentionnées) sont ramenées en position fermée quand ledit manchon fait saillie; ainsi que les moyens par lesquels ce manchon est maintenu en saillie ou en retrait sur ledit
10 corps ou barillet.

Un anneau extérieur en caoutchouc ou tout autre moyen convenable est prévu pour protéger la partie fendue ou coupée à la scie du manchon contre tout dommage accidentel.

Les dessins annexés montrent, à titre
45 d'exemple, un mode d'exécution de cette invention.

Dans ces dessins :

Les fig. 1 et 2 sont respectivement en partie en élévation en coupe, et en plan une
50 partie d'un porte-plume à réservoir montrant la plume à écrire logée dans son manchon.

Les fig. 3 et 4 sont des vues similaires aux fig. 1 et 2 montrant le manchon en retrait
55 partiel sur le corps ou barillet.

Les fig. 5 et 6 montrent respectivement, en partie en élévation en coupe et en plan, le manchon entièrement en retrait, la plume étant prête à l'usage.

60

Prix du fascicule : 4 francs.

La fig. 7 est une élévation du manchon séparé.

La fig. 8 est un détail d'une partie de ce manchon muni d'un anneau ou d'une bande de protection en caoutchouc.

La fig. 9 montrant cet anneau séparé.

Dans ces dessins, *a* représente le corps du porte-plume et *b* la section portant la plume ordinaire *c* et l'alimentateur *d*.

e indique, d'une façon générale, un manchon ou étui qui est monté sur ledit corps de façon à pouvoir coulisser librement sur celui-ci. Ce manchon ou étui *e* a une partie conique *e*¹ dans laquelle on a pratiqué à la scie des fentes longitudinales permettant une certaine expansion circulaire et donnant une élasticité convenable à cette partie.

Dans les fig. 1 et 2, la plume *c* et l'alimentateur *d* sont entièrement enclos dans la partie conique *e*¹ du manchon ou étui *e* qui est maintenu en place jusqu'à ce qu'il soit retiré exprès par suite de la pénétration de la nervure ou rebord *b*¹ de la section *b* dans le renforcement annulaire *e*² prévu dans la partie flexible du manchon ou étui.

Quand on veut faire usage du porte-plume on fait glisser le manchon ou étui *e* le long du corps *a*, ce qui amène la surface intérieure de la partie conique élastique *e*¹ au contact de la nervure biseautée *b*¹ de la section à plume *b* en détendant cette partie conique élastique *e*¹ de façon à se dégager convenablement de la plume *c* et de l'alimentateur *d*, son mouvement en arrière étant limité par la butée du rebord intérieur *e*³ contre la nervure *b*¹ de la partie *b* comme le montre la fig. 5.

On a pratiqué un deuxième renforcement rainuré *e*⁴ dans le manchon, dans lequel pénètre la nervure biseautée *b*¹ de la section à plume *b*, en empêchant ainsi tout mouvement en avant de ce manchon jusqu'à ce qu'on le fasse glisser le long du corps pour que la plume *c* soit exposée pour écrire.

Si l'on voulait, au lieu des renforcements rainurés *e*², *e*⁴ on pourrait pratiquer une rainure annulaire dans la partie *b* ou dans le corps *a*, et des nervures convenablement espacées seraient pratiquées à l'intérieur du manchon; ou on pourrait encore former des nervures sur le corps *a* et une rainure à l'intérieur du manchon.

Quand on a fini d'écrire, on fait cou-

lisser en arrière le manchon ou étui dans la position représentée dans la fig. 1, l'élasticité de la partie conique *e*¹ le forçant à se fermer en enclosant entièrement la plume.

Quand on veut remplir le porte-plume d'encre, on fait entièrement coulisser le manchon ou étui le long du corps *a* puis on remplit le porte-plume comme à l'ordinaire.

D'après une variante, afin de déterminer le mouvement longitudinal nécessaire du manchon ou étui, on emploie une goupille se prolongeant de l'intérieur de ce manchon et pénétrant dans une ouverture pratiquée dans le corps du porte-plume, ou autrement on dispose une goupille dans ce corps laquelle pourrait pénétrer dans une ouverture pratiquée dans ledit manchon.

Afin d'éviter que les languettes forcées par les fentes du manchon ne soient brisées, on fixe une bande *g* en caoutchouc ou en toute autre matière convenable, comme le montrent les fig. 8 et 9, dans une rainure circulaire pratiquée dans le manchon ou étui *e*.

Quoique cette invention a été décrite comme s'appliquant à un porte-plume réservoir on pourrait aussi l'appliquer aux plumes stylographiques à réservoir.

RÉSUMÉ.

Un porte-plume à réservoir comprenant un corps ou barillet, une plume coulissante, un manchon ou étui extrême en vulcanite ou autre matière convenable dont une partie est plus ou moins conique et munie d'un certain nombre de fentes longitudinales allant de la pointe du cône à une position convenable le long du manchon ou étui, afin de permettre à cette partie du manchon une détente ou expansion périphérique et de lui assurer une élasticité convenable, ainsi que les moyens par lesquels ce manchon ou étui est maintenu dans la position en saillie ou en retrait sur ledit corps.

L'invention est caractérisée, en outre, par les points particuliers suivants :

1° Le corps est muni d'une nervure ou rebord, tandis que le manchon est pourvu de rainures circulaires convenablement espacées.

2° Une rainure circulaire, le manchon

portant des nervures convenablement espacées.

3° Des nervures espacées, tandis que le manchon porte une rainure intérieure.

4° Une rainure circulaire dans laquelle est fixée une bande en caoutchouc.

5° L'application d'un manchon ou étui à un porte-plume à réservoir.

LESLIE ROY WADE.

Par procuration :

H. BOETTCHER fils.

Fig. 1.

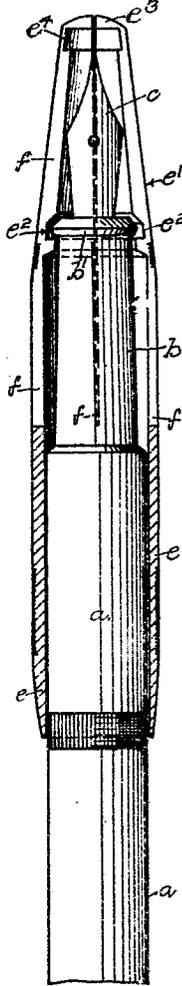


Fig. 3.

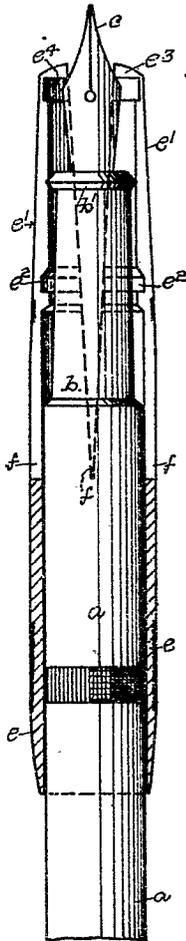


Fig. 5.

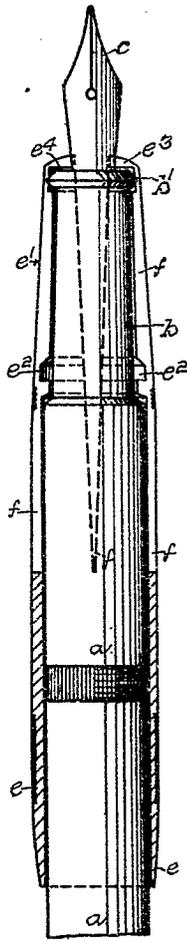


Fig. 7.

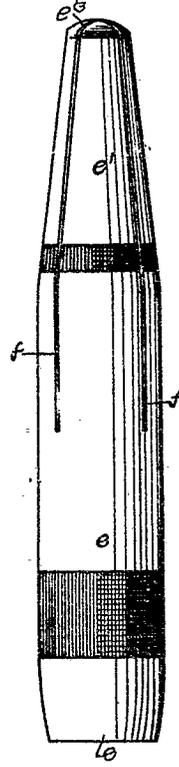


Fig. 8.

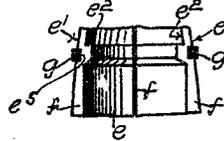


Fig. 2.

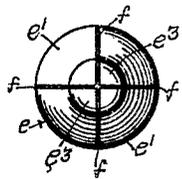


Fig. 4.

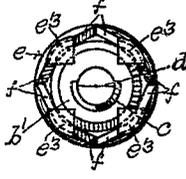


Fig. 6.

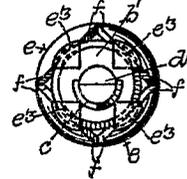


Fig. 9.

